Note explicative visée à l'article 13 de l'AGW du 05 mars 2008 à annexer à l'AER 2020

Nom de la commune : **Sombreffe**

Intercommunale de gestion et de traitement des déchets :

BEP Environnement

Avenue Sergent Vrithoff, 2

5000 NAMUR

☎ 081/71 82 11 🗐 081/71 82 50 💻 environnement@bep.be

www.bep-environnement.be

Nombre d'habitants de la commune (au 1er janvier 2018) : 8.420

Mode de collectes des OMB[1] :

1. La production de déchets des ménages et leur gestion

Année 2018	Moyenne en Région wallonne Kg/hab.an	Moyenne dans votre commune Kg/hab.an	Quel est le service de collecte et de traitement ?
OMB	137,85	84,59	Collectes en porte-à-porte - UVE[2] 100%
Déchets organiques	15,75	45,32	Collectes en porte-à-porte - Biométhanisation & Compostage 100,00%
Déchets verts	57,49	61,80	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Compostage 100,00%
Encombrants	46,59	38,20	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 86,24 % - Mise en CET 5,14 %
Déchets inertes	86,59	101,31	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100 %
Bois	36,4	45,50	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 100,00%
Papiers/cartons	49,43	52,16	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
Verres	30,19	33,73	Apports volontaires aux bulles à verre ou aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
PMC	16,44	17,49	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 17,03 % - Valorisation 82,97 %
Métaux	7,2	7,93	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
DEEE[3]	6,02	7,00	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
Autres[4]	12,64	11,47	Apports volontaires aux parcs à conteneurs
Total	502,59	506,51	UVE 25,30 % - Recyclage & Valorisation 56,90 % - Biométhanisation & Compostage 16,60 % - Mise en CET 1,20 %

[1] Ordures ménagères brutes
[2] UVE = Unité de valorisation énergétique
[3] Déchets d'équipements électriques et électroniques : TV, électroménagers, etc…
[4] Autres : déchets spéciaux des ménages, huiles végétales et moteur, frigolite, pneus, textiles, bouchons de liège, piles, cartouches encre, etc…

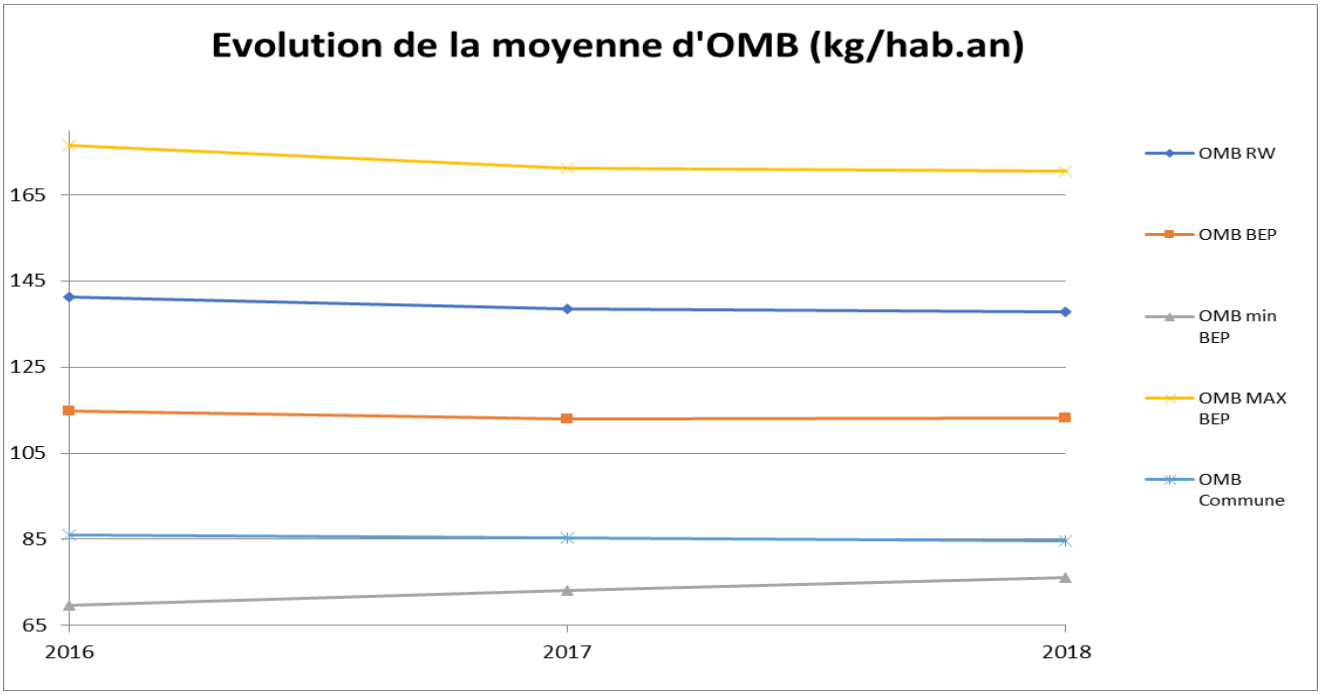

2. Le coût de vos déchets

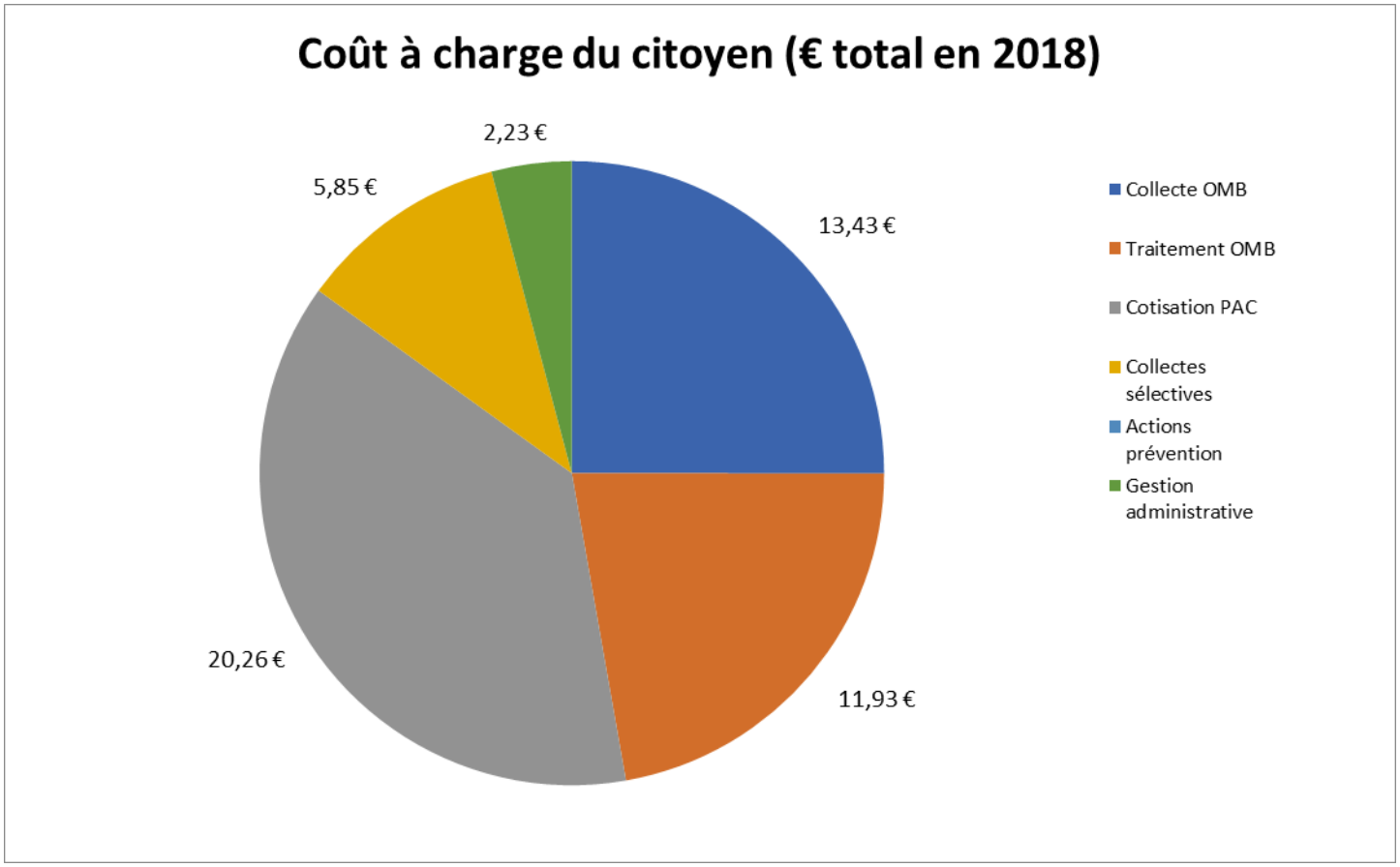

3. Les taxes régionales appliquées dans la gestion des déchets

	Prélèvement sanction[5]	Taxes pour la mise en CET	Incinération de déchets avec récupération de chaleur
2018[6]	38,85 €/T	115,4 €/T	11,76 €/T

[5] Il est établi une taxe sur les déchets ménagers collectés de manière non sélective par ou pour le compte des communes, au-delà d'une quantité totale annuelle collectée variant selon l'exercice et le nombre d'habitants de la commune. Pour les communes de moins de dix mille habitants, la quantité visée, par habitant, à 240 kg pour l'exercice 2008, à 220 kg pour les exercices 2009-2010, et à 200 kg à partir de l'exercice 2011. Pour les communes de dix mille à moins de vingt-cinq mille habitants, la quantité visée est fixée, par habitant, à 240 kg pour l'exercice 2008, à 230 kg pour les exercices 2009-2010, et à 220 kg à partir de l'exercice 2011. Pour les communes de vingt-cinq mille habitants et plus, la quantité visée est fixée, par habitant, à 240 kg, quel que soit l'exercice.

4. Le financement de la gestion des déchets

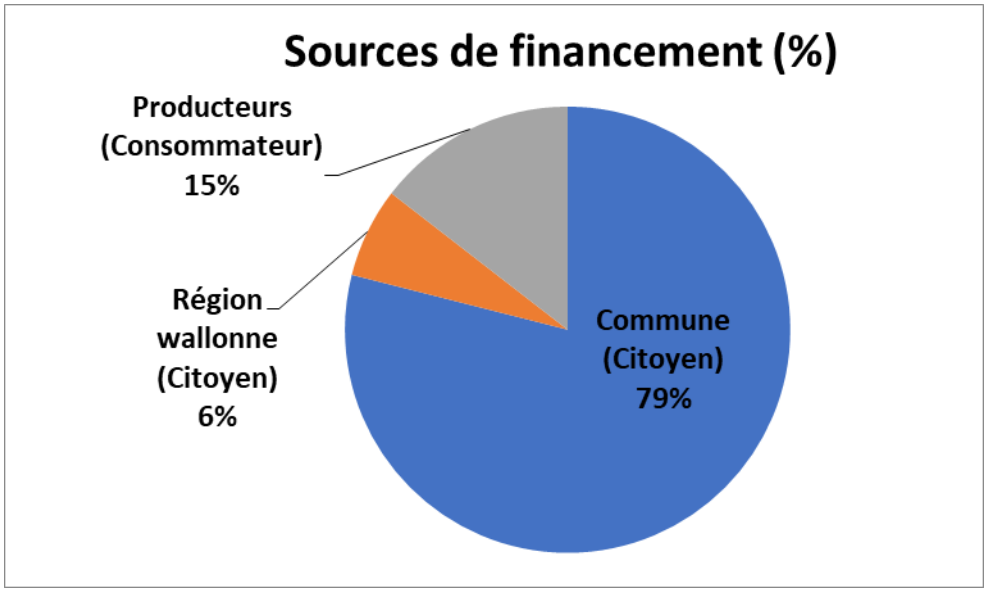

5. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent.

a) Description du service minimum et du service complémentaire de gestion de déchets

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères brutes, des déchets organiques, des PMC et des papiers cartons
- Le traitement des ordures ménagères brutes et des déchets organiques
- L'accès au parc à conteneurs
- La mise à disposition de bulles à verre

b) Services accessoires :

- La collecte des déchets verts
- La collecte des déchets encombrants (sur demande via la Ressourcerie Namuroise)

b) Extrait utile du règlement taxe et/ou redevance, y compris les mesures sociales

Voir synthèse du règlement en annexe de l'AER

6. Votre contribution via l'achat de certains produits.

Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2) - Année 2018

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne	Coût par habitant
		Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers/habitants
Huiles usagées	VALORLUB	326,00 €	0,089 €
Huiles de friture	VALORFRIT[7]	0,00 €	0,00 €
Piles	BEBAT	6.974,20 €	1,85 €
Emballages	FOST PLUS[8]	136,90 €	9,40 €
Pneus	RECYTYRE	237,86 €	1,81 €
DEEE	RECUPEL[9]	162,04 €	1,66 €

Nombre habitants en RW au 01/01/18 : 3.624.377 soit 31,86 % de la population

[6] Interdiction de mise en CET des déchets ménagers assimilés, des déchets communaux, des déchets organiques et des encombrants broyés
[7] Chiffres pour la Belgique
[8] Chiffres pour la Belgique
[9] Chiffres pour la Belgique

7. Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous. Voici quelques conseils de prévention des déchets :

- Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires
- Evitez le gaspillage de denrées alimentaires
- Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, ...) ou de mauvaise qualité
- Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements)
- Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes
- Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage

Les actions de prévention et de sensibilisation menées par votre commune

Vidange des poubelles publiques et nettoyage des sites de bulles à verre les lundis et vendredi
Réalisation du clic4wapp en février, mai, août et décembre
Participation à l'opération « Grand nettoyage de printemps en septembre 2020
Contrôle et ramassage de déchets de toutes les rues de la commune
Placement de nouvelles poubelles et distributeurs de sacs à hygiène canine
Placement de cendriers publics
Participation au plan local de propreté
Mise en service d'un véhicule électrique affecté à la collecte des déchets de l'entité
Candidature à l'appel à projet visant l'optimisation de l'organisation liée à l'enlèvement des déchets.

Les actions de prévention et de sensibilisation prévues en 2020 par l'Intercommunale BEP-Environnement :

DIFFUSION DE SPOTS TELEVISES DE PREVENTION sur les télévisions locales Canal C, Canal Zoom et MAtélé.

SENSIBILISATION DANS LES ECOLES : Animations « gratuites » sur la prévention-réduction le tri des déchets. Du matériel de tri, de la documentation et du matériel pédagogique sont également mis à disposition des écoles sur demande ou via des appels à projets.

Réalisation d'ateliers sur la réduction des déchets à destination des CPAS

FORMATION DE PROFESSIONNELS DES RESEAUX LOCAUX : Formation des aides familiales, des éducateurs de quartier, des éducateurs de plaine, collaboration avec les CPAS et enseignants

COLLABORATIONS avec les maisons de jeunes, mouvements citoyens et bibliothèques par la mise à disposition d'outils sur la prévention et le zéro déchet.

SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN : Présence aux événements organisés ou soutenus par la Commune via des animations ou la tenue d'un stand de sensibilisation afin de prodiguer aux citoyens des trucs et astuces « Objectif moins de déchet » en vue de réduire la quantité de déchets. A cette occasion, des brochures (« Un jour, un geste », « Mon pote, le compost ! », « Mon jardin au naturel », « Le gaspillage alimentaire, un coup dur pour votre budget », « Le guide pratique du recyparc », « Le guide du tri »(roue du tri), « Le tri des déchets organiques, c'est tout naturel !», « La lutte contre les pesticides et les déchets spéciaux des ménages ») sont présentées aux citoyens afin qu'ils se les procurent (via internet ou pas) ainsi qu'un outil de prévention en lien avec la thématique abordée (sac réutilisable, lavette microfibre, crayon à graines, …).

PRET D'OUTILS PEDAGOGIQUES : jeux sur l'empreinte écologique, le gaspillage alimentaire, livres zéro déchet, panneaux/jeux sur la réduction des déchets

PRET DE GOBELETS REUTILISABLES : pour les petits événements locaux (1000 gobelets maximum)

INSERTIONS D'ARTICLES SUR LA PREVENTION DES DECHETS DANS LES BULLETINS COMMUNAUX et sur le site internet des communes

ORGANISATION DE COLLECTES PONCTUELLES AU PROFIT D'ASSOCIATIONS LOCALES pour redistribution à leurs publics cibles. Ces actions ont pour but de favoriser la réutilisation et la solidarité mais également de faire connaître les acteurs sociaux locaux en la matière. A titre d'exemples : la collecte de vélos, de livres jeunesse, et l'opération de collecte de jouets dans les recyparcs.

DIFFUSION DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION : Envoi des brochures prévention sur demande. Les commandes peuvent être faites via le site internet ou par téléphone.

MISE A DISPOSITION D'UN GUIDE DU REEMPLOI via le site internet du BEP et participation au salon Récupère.

Pour plus d'informations consultez le site internet du BEP – Environnement : www.bep-environnement.be ou appelez le 081/718.211